

OVV45HS

Sur la base des informations fournies par le fabricant de ce matériau d'emballage, nous déclarons par la présente que ce matériau est apte à être utilisé avec des produits cosmétiques et qu'il est conforme aux exigences légales applicables au sein de l'Union européenne, notamment : • le règlement (UE) no 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ; • le règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques ; • l'article 3 du règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, appliqué également par analogie aux matériaux et emballages destinés à entrer en contact avec des produits cosmétiques ; • la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages ; • toute autre disposition nationale ou européenne applicable concernant les matériaux destinés à un contact direct ou indirect avec des produits cosmétiques. Le matériau d'emballage est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation des

Handymade s.r.o. — Fiche technique de l'emballage — 23.04.2026

Nom du produit:

Couvercle en aluminium argent 45 mm

Code produit :

OVV45HS

Déclaration de conformité

Paramètre	Valeur
-----------	--------

produits cosmétiques et n'altère pas leurs propriétés sensorielles (telles que l'odeur, la couleur ou la texture).

Aptitude au contact avec les denrées alimentaires

Sur la base des informations fournies par le fabricant de ce matériau d'emballage, nous déclarons par la présente que ce matériau est apte au contact direct avec les denrées alimentaires dans des conditions normales et prévisibles d'utilisation et qu'il est conforme aux exigences légales applicables, notamment : • le règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, notamment son article 3 ; • le règlement (UE) no 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, lorsqu'il est applicable au matériau d'emballage concerné ; • toute législation nationale pertinente des États membres de l'Union européenne, le cas échéant. Le matériau d'emballage est stable dans des conditions normales et prévisibles de stockage et d'utilisation. Il n'altère pas les propriétés sensorielles des denrées alimentaires (telles que l'odeur, le goût ou la couleur) et n'en modifie pas la composition d'une manière susceptible de mettre en danger la santé humaine ou d'induire le consommateur en erreur.

Toutes les données et informations susmentionnées sont issues du certificat fourni par le fabricant. Ce certificat confirme que le produit satisfait à tous les paramètres qualitatifs spécifiés et aux exigences réglementaires.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi et selon l'état actuel de nos connaissances. Elles sont fournies sans garantie et ne constituent pas une garantie de l'aptitude du produit à un usage spécifique.

Le client demeure seul responsable de la vérification de l'aptitude, de la sécurité et de la conformité du produit pour l'usage prévu et l'application finale. Le cas échéant, des essais appropriés doivent être réalisés avant utilisation.

Toutes les informations sont considérées comme exactes à la date d'émission ; toutefois, les données relatives au produit peuvent être modifiées. Il est donc recommandé aux clients de tenir leur documentation technique à jour.

Le présent document ne peut être reproduit, divulgué ou distribué, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Handymade s.r.o.

Le document est signé au moyen d'une signature électronique qualifiée, qui a le même effet juridique qu'une signature manuscrite.